

NOTICE D'INFORMATION SUR LE PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS

Année universitaire **2015-2016**

Le paiement en 3 fois est possible **sous conditions** :

- Ce mode de paiement n'est accepté que pour des montants de **300 € ou plus** et jusqu'au **30 septembre 2015** au plus tard. Aucune demande ne sera honorée après cette date.
- Le RIB fourni pour le prélèvement automatique doit être **aux nom et prénom de l'étudiant**.
- Le prélèvement se fait en euro entre banques situées dans l'espace SEPA uniquement.
- La première échéance est à régler le jour de l'inscription (par virement, chèque, carte bancaire ou espèces).
- Aucune demande de remboursement (étudiant boursier ou ayant demandé l'annulation de son inscription) ne sera acceptée tant que les trois échéances n'auront pas été honorées.

Dates prévisionnelles des prélèvements pour les paiements en 3 fois

date inscription	date approximative du 1er prélèvement	date approximative du 2è prélèvement
Entre le 6/07/2015 et le 30/09/2015	31/10/2015	30/11/2015 ¹

- *Attention* : approvisionnez votre compte bancaire : un rejet de prélèvement entraîne les mêmes frais et risques d'interdit qu'un rejet de paiement par chèque ; par ailleurs, vous ne serez pas autorisé à vous présenter aux examens et vous ne pourrez pas valider votre année. Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante sera annulée.

Remarques :

- La caisse sera fermée à partir **du lundi 20 juillet** 2015 au soir.
- Nous n'avons plus le droit d'encaisser **d'espèces** d'un montant supérieur à 300.00€
- Beaucoup d'étudiants nous demandent de différer l'encaissement de leurs chèques. C'est absolument impossible : nous ne gardons aucun chèque sur place et les envoyons en banque tous les jours.

suite p.2

¹ Dates approximatives, variables en fonction des agences bancaires et données à titre d'indication
17/07/2015

Demande de paiement en 3 fois des Droits Universitaires 2015 - 2016

Par Prélèvement automatique

Je vous remercie de remplir soigneusement et très lisiblement le formulaire suivant :

Nom et Prénom	
Adresse postale en 2015- 2016	
Adresse mail	
Téléphone	

SVP, vérifiez que :

- vous avez correctement rempli le mandat de prélèvement SEPA (à télécharger p.3)
- vous avez daté et signé le mandat
- vous avez joint un RIB lisible
- le RIB est à votre nom et votre prénom
- Si le prélèvement doit être fait sur le compte d'une autre personne, joignez un courrier manuscrit confirmant son autorisation expresse de prélèvement (voir modèle ci-dessous)

En cas de dossier de prélèvement automatique incomplet, votre inscription ne sera pas prise en compte.

En cas de problème adressez- vous à l'Agence Comptable, auprès de :

Nadine Cointet

Bureau 3.55

01 81 70 11 92

nadine.cointet@inalco.fr

Exemple d'autorisation de prélèvement :

Je, soussigné/e, monsieur /madame Uvw Xyz, résidant à Yyyy, autorise l'agent comptable de l'Inalco à prélever sur mon compte bancaire Nom de la banque numéro 123456789 la somme de 123 euro le 31 octobre 2015 et 123 euro le 30 novembre 2015 en règlement des droits universitaires 2015-2016 de mon fils/ ma fille Abcd Efg hij.

Fait à Yyyy

Le xx/xx/2015

Signature

Une fois ces documents dûment remplis, présentez- vous au bureau 3.26 pour effectuer votre inscription administrative. Ensuite, vous vous rendez au bureau 3.45 ; la responsable des inscriptions administratives se chargera du premier encaissement et vous accompagnera au bureau 3.55 à l'agence comptable pour déposer votre demande de prélèvement automatique.

A remplir par les services de la Scolarité

Num étudiant		Num quittance	
1ère échéance (Paiement comptant)	Montant :	Chèque Carte bancaire Espèces Virement bancaire	
Prélèvement 1	Montant :	Prévu le : 31/10/2015	
Prélèvement 2	Montant :	Prévu le : 30/11/2015	

Dates approximatives, variables en fonction des agences bancaires et données à titre d'indication

